



Saint-Barnabé, le 25 février 2022

Mesdames,

Messieurs,

Prenez avis que M. André Bertrand et M. Philippe Lafrenière tel que prévu à l'article

152. Une séance extraordinaire de tout conseil peut être convoquée en tout temps par le chef, le secrétaire-trésorier ou **par deux membres du conseil, en donnant par écrit un avis spécial de telle séance à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent.**

Convoquent le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé en séance extraordinaire, le lundi 28 février 2022 prochain. À 19 h 00 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Voici l'ordre du jour de cette réunion

- 1 Ouverture de la réunion et vérification du quorum;
- 2 Lecture de l'avis de convocation;
- 3 Mandat additionnel à la firme Claude Grenier R. H. pour offrir et négocier une fin d'emploi honorable avec M. Martin Beaudry;
- 4 Période de questions;
- 5 Clôture de la séance.

Luc Bourassa

D G et Secrétaire-trésorier

2022/02/25

Certificat de Publication

Je soussigné, Luc Bourassa, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h et 17 h de l'après-midi, ce dix-huitième jour du mois de février deux mille vingt et deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce 25 février 2022

Luc Bourassa

Secrétaire-Trésorier